

RAPPORT N° 04/6-51
au Conseil Municipal

OBJET

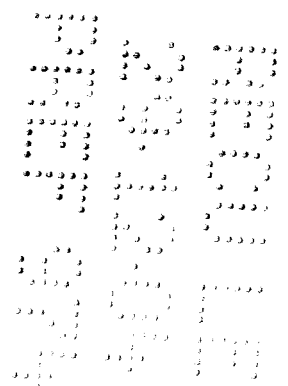
**MISE A LA REFORME DE MATERIELS DE REPROGRAPHIE
HORS D'USAGE OU OBSOLETES**

Je vous demande de :

- 1° de prononcer le déclassement du domaine public au domaine privé de la Commune des matériels répertoriés en annexe ;
- 2° d'approuver leur mise à la réforme ;
- 3° de m'autoriser :
 - à les mettre au rebut,
 - soit à les céder à titre gratuit ou onéreux après publicité préalable,
 - soit à en faire don à une association poursuivant un but d'intérêt général (en pareil cas, une Délibération distincte fixera le(s) bénéficiaire(s) de la cession à titre gratuit).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 **LE MAIRE**
René-Paul
René-Paul VICTORIA



DE DELIBERATION N° 04/6-51
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 17 décembre 2004

OBJET

MISE A LA REFORME DE MATERIELS DE REPROGRAPHIE
HORS D'USAGE OU OBSOLETES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/6-51 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Prononce le déclassement du domaine public au domaine privé de la Commune des matériels de reprographie hors d'usage ou obsolètes répertoriés en annexe.

ARTICLE 2

Approuve la mise à la réforme de ces matériels.

ARTICLE 3

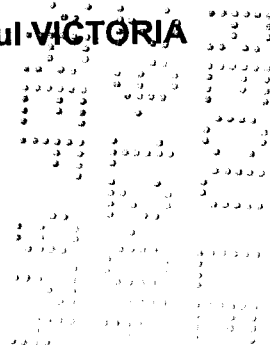
Autorise le Député-Maire à les mettre au rebut, conformément à la réglementation.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 27 DEC. 2004



LE DEPUTE-MAIRE

Bené-Paul VICTORIA



**Mise à la réforme
de matériels de reprographie hors d'usage ou obsolètes**

1 / 1

N°	MATERIEL	MARQUE	MODEL	SERIE
1	Photocopieur	TOSHIBA	2860	fri134325
2	Photocopieur	TOSHIBA	4550	fyd613895

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du vendredi 17 décembre 2004
et annexé à la Délibération n° 04/6-51

LE DEPUTE-MAIRE

Paul VICTORIA

